RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : HAMEAU MATRA (STE-LUCIE DE TALLANO)

Conclusion sanitaire

2025 Eau de bonne qualité. Ce réseau de distribution fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'interdiction permanente de consommation de l'eau en date du 11 juillet 2008 n°08-0809.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE FUNTANA BIANCA. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 8 personnes sur 1 commune (SAINTE-LUCIE-DE-TALLANO). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE SAINTE-LUCIE DE TALLANO ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE SAINTE-LUCIE DE TALLANO » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.
TEMPÉRATURE	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.
ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023, 2024, 2025**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **1 mg/L**
Valeur maxi : **1 mg/L**

PESTICIDES — - — Pas de données disponibles

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

ARSENIC — - — Pas de données disponibles

Elément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

TRIHALOMÉTHANES — - — Pas de données disponibles

Elément d'origine industrielle ou pouvant provenir du procédé de désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ALUMINIUM — Pas de données disponibles

Elément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Édité le **20/05/2026**

UDI **02A000960**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS de CORSE - Délégation Départementale de la Corse du Sud - Quartier Saint-Joseph, CS 13003, 20700 Ajaccio
https://www.corse.ars.sante.fr/ 04 95 51 98 98 ARS-CORSE-DT2A-SANTE-ENVIRONN@ars.sante.fr